



Décision de télécom CRTC 2005-35-1

Ottawa, le 14 juillet 2005

Liste des services visés par l'instance portant sur l'abstention de la réglementation des services locaux

Référence : 8640-C12-200505076

Erratum : Décision de télécom CRTC 2005-35 - Annexe 1

1. Dans la décision *Liste des services visés par l'instance portant sur l'abstention de la réglementation des services locaux*, Décision de télécom CRTC 2005-35, 15 juin 2005 (la décision 2005-35), le Conseil a établi la liste des services qui seront inclus dans le cadre de l'instance portant sur l'abstention de la réglementation des services locaux¹ (la Liste des services), liste qui constitue l'annexe 1 de la décision 2005-35. Dans le présent erratum, le Conseil apporte des corrections à la Liste des services. L'annexe 1 corrigée, où les modifications apparaissent en caractères gras et en italiques, est jointe au présent document.
2. Les paragraphes qui suivent décrivent les corrections apportées à l'annexe 1 de la décision 2005-35.
3. Au paragraphe 48 de la décision 2005-35, le Conseil a établi que les services de messagerie vocale intégrée (SMVI) des concurrents n'étaient pas visés par l'instance. Lors de l'établissement de la Liste des services, le Conseil a omis d'inclure les articles relatifs aux SMVI des non-concurrents dans le cas de Bell Canada et de la Société en commandite Télébec (Télébec), mais telle n'était pas son intention d'exclure les SMVI des non-concurrents de la Liste des services. Par conséquent, l'article 2025, à l'exclusion des articles 2025.4 et 2025.7 du Tarif 6716 de Bell Canada ainsi que l'article 3.3.20, à l'exclusion des composantes des concurrents, du Tarif 25140 de Télébec, sont ajoutés à la Liste des services corrigée présentée à l'annexe 1.
4. Lors de l'établissement de la Liste des services, le Conseil a, par inadvertance, inclus l'article 4.1 du Tarif 25140 de Télébec dans la Liste des services et il a, par erreur, omis d'y inclure l'article 3.3.18, également du Tarif 25140 de Télébec. Par conséquent, l'article 4.1 est supprimé de la Liste des services corrigée présentée à l'annexe 1 et l'article 3.3.18 y est ajouté.
5. En raison d'une erreur de transcription lors de l'établissement de la Liste des services, l'article 100.10 du Tarif 21411 de Saskatchewan Telecommunications (SaskTel) a été appelé *Service d'accès au réseau* et inclus dans la Liste des services. Par conséquent, l'article 100.10 du Tarif 21411 de SaskTel, désigné à juste titre *Classification de groupes tarifaires*, est supprimé de la Liste des services corrigée présentée à l'annexe 1 puisqu'il ne renferme aucun service visé par l'instance.

¹ Avis *Abstention de la réglementation des services locaux*, Avis public de télécom CRTC 2005-2, 28 avril 2005 (l'avis 2005-2).

6. Également par inadvertance, le Conseil a omis d'inclure dans la Liste des services les articles 110.10 et 110.12 du Tarif 21411 de SaskTel. Il les a donc ajoutés à la Liste des services corrigée présentée à l'annexe 1. Le Conseil fait remarquer que, tel qu'il en est dans le cas de l'ensemble des services énumérés à l'annexe 1, tout article qui est assujéti à ces tarifs et qui répond à la description des frais applicables aux services génériques et/ou des frais de construction, tel qu'il en est discuté dans la décision 2005-35, n'est pas visé par l'instance.
7. Le Conseil fait remarquer que les nouveaux services susceptibles de satisfaire à la définition d'un service local et, par conséquent, d'être visés par l'instance, pensons notamment à l'article 7020 du Tarif 6716 de Bell Canada, ont commencé à être offerts après la publication de la décision 2005-35. Selon le Conseil, la Liste des services établie dans la décision 2005-35 reflète les services qui répondaient à la définition d'un service local à ce moment-là. Toutefois, le Conseil estime que le cadre d'abstention qui découlera de cette instance s'appliquera à tous les services locaux qui satisfont à la définition d'un service local au sens de l'avis 2005-2, y compris les services locaux tarifés après la publication de la décision 2005-35. Ainsi, toute requérante qui solliciterait l'abstention de réglementation aux termes du cadre adopté dans cette instance pourrait inclure n'importe quel service local de ce genre dans sa demande.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>

Aliant Telecom Inc.

Tarif	Article	Description
10001	201	Service d'affaires à tarifs réduits
10001	530	Autres frais de service - Centrex
10001	631	Service d'affaires à tarif unitaire
10001	750-790	Service Centrex d'affaires
10001	955-980	Service réseau de petites entreprises
10001	1100-1150	Inscriptions à l'annuaire
10001	2100-2110	Service de conférence - Local
11001	266	Service d'affaires à tarifs réduits
11001	370	Autres frais de service - Centrex
11001	370	Autres frais de service (Autres)
11001	694-699	Service Centrex d'affaires
11001	825	Inscriptions à l'annuaire - Inscriptions supplémentaires
11001	910-915	Service local de conférence
12001	70	Service de communication d'affaires
12001	80.2(3)/ 80.2 B	Service Centrex national
12001	105	Services d'information
12001	165	Service de communication d'affaires évolué (SCA)
12001	171	SCA évolué - Fonctions réseau
12001	172	Service Centrex national évolué
12001	173	Service « Guest Voice »
12001	190	Service d'appel automatique
12001	225	Service ID pour répondeur
12001	3805	SCA Brunswick
12001	5065	Services de messagerie vocale
13001	50.12	Omission d'inscriptions à l'annuaire
13001	50.13	Inscriptions supplémentaires
13001	190	Service Centrex provincial
13001	193.4/ 193.5/ 194.3/ 194.4/ 194.5	Service Centrex national
21491	201	Service régional
21491	202	Service local étendu (SLE)
21491	205.1	Service d'accès de ligne individuelle de résidence

Aliant Telecom Inc.

Tarif	Article	Description
21491	205.2	Service d'accès de ligne individuelle d'affaires
21491	205.3	Service d'accès multiligne de résidence
21491	205.4	Service d'accès multiligne d'affaires
21491	205.5	Service d'accès de ligne collective de résidence
21491	215.2	Service Centrex national
21491	215.5	Service Centre d'appels Centrex
21491	215.6	Service Centrex régional pour grandes entreprises
21491	304	Services téléphoniques évolués (Services téléphoniques)
21491	308	Gestion d'appels Internet
21491	310.1	Service de messagerie vocale
21491	312	Service d'interdiction d'accès/blocage des appels 900
21491	316	Messagerie universelle
21491	324	Accès au réseau occupé/non disponible
21491	326	Musique en attente
21491	328	Sélection directe à l'arrivée pour service d'accès (SDA-SA)
21491	334	Appareils téléphoniques pour service de ligne collective
21491	336	Frais de téléphones de ligne collective non retournés
21491	348	Service téléphonique aux personnes hospitalisées
21491	350	Service de ligne automatique (SLA)
21491	354	Service sans sonnerie (SSS)
21491	356	Service d'accès au SSS à l'échelle provinciale
21491	360	Service dédoublé
21491	502	Accès local numérique
21491	503	Service commuté numérique
21491	504	Service Megalink
21491	506	Service Microlink
21491	825	Service de communications d'affaires (SCA - hôtels et motels) - N.-B. seulement

Bell Canada

Tarif	Article	Description
6716	29	Frais pour téléphones non retournés
6716	70	Tableau des tarifs du service local
6716	72	Service de Référence d'appels (RA)
6716	73	Service de numéros de téléphone
6716	82	Restrictions d'accès à l'interurbain
6716	86	Blocage de l'affichage du nom et du numéro du demandeur
6716	220	Inscriptions supplémentaires, excluant Omission d'une inscription principale
6716	220	Inscriptions supplémentaires, incluant Omission d'une inscription principale
6716	430	Service de PBX
6716	500	Sélection directe à l'arrivée
6716	670	Service Centrex III - Généralités
6716	675	Service Centrex III - Tarifs et frais
6716	677	Transfert électronique EDC Centrex
6716	1030	Service temporaire
6716	1060	Service aux bateaux, remorques et trains immobilisés
6716	1130	Suspension du service
6716	2025	<i>Service de messagerie vocale intégrée</i>
6716	2030	Messagerie universelle
6716	2150	Composition au clavier (Touch-Tone)
6716	2165	Services téléphoniques
6716	2180	AccèsTotal Élite
6716	2185	Service numéro unique
6716	2200	Service de blocage d'appels
6716	2205	Service sans sonnerie
6716	2210	Service UniContact
6716	2300	Équipement téléphonique d'abonné
6716	4699	Service d'afficheur Internet
6716	5201	Service Megalink
6716	5210	Services Microlink
6716	5300	Accès local numérique
6716	6000	Routage intelligent
6716	7010	Service Gestion de téléphonie IP
7400	515	Service 900 - Interdiction d'accès/blocage aux numéros 900
7515	350	Service perfectionné de circonscription (SPC)

MTS Allstream Inc.

Tarif	Article	Description
7400	515.3(k)	Avantage 900 - Interdiction d'accès/blocage aux numéros 900
24001	475	Échelle tarifaire du service local de base
24001	480	Service local étendu
24001	490	Service urbain illimité (Winnipeg et Brandon)
24001	710	Mesures de voies à l'intérieur d'une circonscription - Installations de service téléphonique
24001	720	Service local à supplément
24001	800	Suspension du service
24001	1000	Service d'utilisation conjointe
24001	1600	Inscriptions à l'annuaire
24001	1980	Centrex
24001	1981	Capacité de transfert électronique pour le Centrex
24001	1982	Centrex 2
24001	1985	Service Centrex national
24001	1987	Centrex Plus
24001	1988	Service Centrex IP
24001	1990	Service d'accès local numérique
24001	1995	Service Microlink (service d'accès à débit primaire au RNIS)
24001	1997	Service Microlink facturé à l'utilisation (service d'accès à débit primaire au RNIS)
24001	2000	Service Megalink (service d'accès à débit primaire au RNIS)
24001	2126	Service d'étiquetage
24001	2135	Service de numéro de téléphone personnalisé
24001	2136	Service de téléphone à cadran
24001	2140	Sélection directe à l'arrivée
24001	2142	Fonctions d'appels
24001	2148	Service de messagerie vocale
24001	2149	Messagerie universelle
24001	2450	Renvoi automatique des appels
24002	6100	Afficheur Internet
24002	9270	Centrex 5
24002	9275	Supplément de service numérique de données Centrex
24002	9720	Service de traitement de la voix
24003	12170	Centrex - Divers
24003	12930	Dispositif d'interruption de recherche de ligne

Saskatchewan Telecommunications

Tarif	Article	Description
21411	100.15	Service de résidence
21411	100.2	Service d'affaires
21411	100.25	Service d'utilisation conjointe
21411	100.3	Service régional
21411	105.1	Frais de distance excédentaire
21411	110.02	Service saisonnier (Résidence)
21411	110.06	Service d'accès réseau élargi
21411	110.08	Frais d'accès de données élargi
21411	110.10	Service d'accès au réseau
21411	110.12	Service d'accès au réseau
21411	110.14	Service téléphonique temporaire
21411	110.28	Service d'accès multiligne
21411	110.3	Service d'accès multiligne
21411	110.32	Service de sélection directe à l'arrivée
21411	110.34	Service Microlink
21411	110.34	Microlink - Fonctions optionnelles
21411	110.36	Service Microlink (supprimé)
21411	110.36	Microlink - Fonctions optionnelles
21411	110.38	Service Megalink
21411	110.4	Service d'accès local numérique
21411	110.52	Accès 310-XXXX
21411	150.05	Service de recherche de téléphone à cadran
21411	150.15	Abonnement aux services Étoiles
21411	160.1	Service d'annuaire téléphonique - Numéros non inscrits/non publiés
21411	160.25	Service d'interception des appels
21411	200.05	Enregistreur de message à distance
21411	200.15	Service Centrex I
21411	200.2	Service Centrex II
21411	200.25	Service de données Centrex
21412	550.06	TéléMessagerie « One »
21412	550.08	TéléMessagerie
21412	550.1	Service « TalkMail »
21412	580.02	Appels en attente Internet
21413	1000.18	Service régional - Christopher Lake
21413	1000.19	Service régional - Marshall
21413	1000.2	Service régional - Meath Park
21413	1000.21	Service régional - Paddockwood

Société en commandite Télébec

Tarif	Article	Description
25140	1.40	Plan RAFA de radiation administrative des frais des appels interurbains secteur "Lac-à-Foin"
25140	1.70	Incitatif pour la récupération de téléphones (Résidence)
25140	2.10	Service d'urgence pour entreprises
25140	2.15	Service fourni aux bateaux, aux remorques et aux trains immobilisés
25140	2.50	Téléphones disponibles uniquement pour les services de ligne à deux abonnés ou à postes groupés
25140	2.60	Service d'accès direct
25140	2.80	Service Centrex Télébec
25140	3.1	Frais de distance locale
25140	8.11	Service Boréal
25140	8.13	Accès local numérique
25140	8.4	Service afficheur Internet
25140	8.8	Service réseau numérique à intégration de services (RNIS) 23B+D Télébec de base
25140	8.9	Service réseau numérique à intégration de services (RNIS) 23B+D Télébec évolué
25140	11.1	Services pour personnes handicapées
25140	2.1.11	Service téléphonique pour les clubs de l'Âge d'Or
25140	2.1.2.2	Service de base pour population étudiante
25140	2.1.7.1 - 2.1.7.4	Services de base et service régional
25140	2.1.7.4	Rajustement tarifaire local pour ligne à postes groupés
25140	2.1.7.5	Services d'affaires spécialisés - Ligne du type groupé
25140	2.1.7.5	Services d'affaires spécialisés - Ligne extérieure de central privé
25140	2.1.7.5	Services d'affaires spécialisés - Composition à clavier
25140	2.1.7.6	Lignes Centrex Télébec
25140	2.1.8	Services de base situés en dehors du développement normal du réseau
25140	2.23.2	Réservation de numéro de téléphone
25140	2.27.6	Inscriptions supplémentaires
25140	2.27.7	Omission d'une inscription à l'annuaire (Affaires)
25140	2.3.4	Service de ligne individuelle ou à deux abonnés fourni hors-secteur de taux de base - Frais de distance
25140	3.3.17	Service de suspension de l'accès à l'interurbain
25140	3.3.18	<i>Les services Étoiles</i>
25140	3.3.19	Service de blocage de l'identification du numéro et du nom du demandeur – Blocage systématique par ligne
25140	3.3.19	Service de blocage de l'identification du numéro et du nom du demandeur – Blocage sélectif par appel
25140	3.3.20	<i>Service de messagerie vocale intégrée</i>
25140	5.2.6.5	Service de blocage des appels au service 900
25140	8.7.3	Service réseau numérique à intégration de services (RNIS) 2B+D Télébec

TELUS Communications Inc. (Services disponibles en Alberta et en Colombie-Britannique)

Tarif	Article	Description
1005	25, 26 et 27	Service de résidence et d'affaires - Généralités
1005	32	Tarifs de circonscription (Affaires et résidence)
1005	42	Centrex - Généralités
1005	43	Centrex
1005	122	Service de central hors circonscription - Voix
1005	126	Service de sélection directe à l'arrivée
1005	132	Service aux bateaux et aux trains
1005	138	Service Intelliroute
1005	145	Inscriptions à l'annuaire à l'exception des numéros de téléphone non-publiés (Résidence)
1005	150	Service de numéros de téléphone réservés
1005	153	Arrangements de recherche de ligne optionnels
1005	154	Service de données détaillées de l'appel
1005	155	Instruments téléphoniques
1005	157	Suspension du service
1005	161	Service « Call Guardian »
1005	164	Services multifréquences à double tonalité
1005	165	Transfert d'appels
1005	168-C	Service d'options de messagerie vocale
1005	169	Messagerie universelle
1005	405	Gestion d'appels Internet (Résidence) (transféré à l'article 300 du Tarif 21461)
1005	465	RNIS-IDB (anciennement Microlink)
1005	470 et 470A	RNIS-IDP (anciennement Megalink)
		Accès RNIS IDP (sans contrat)
1005	490	Service « DataDial »
1005	495	Accès local numérique
18001	165	Accès local numérique
18001	170	Service de sélection directe à l'arrivée
18001	200	Inscription principale à l'annuaire à l'exception des numéros de téléphone non publiés (Résidence)
18001	200.3	Inscription à l'annuaire - Non inscrite/Publiée (Aff.); Non inscrite (Rés.); Supplémentaire (Rés.)
18001	215.3	Service « Dataline »
18001	230	Service d'options de messagerie vocale (inclus à l'article 301 du Tarif 21461)
18001	235	Services téléphoniques - Révisés et transférés à l'article 300 - Services de gestion des appels - du Tarif 21461
18001	240	Service régional (Centrex)
18001	250	Service Intelliroute

TELUS Communications Inc. (Services disponibles en Alberta et en Colombie-Britannique)

Tarif	Article	Description
18001	305	Refus d'appels
18001	310	Restrictions d'accès à l'interurbain - Résidence et affaires
18001	380	Débranchement temporaire
18001	425	Service de circonscription
18001	430	Réductions : églises, centres communautaires et centres d'accueil pour personnes âgées
18001	485	RNIS-IDB (anciennement Microlink)
18001	495	RNIS-IDP (anciennement Megalink)
18001	505	Service de données numériques 56 commuté
18001	520	Messagerie universelle
18001	585	Service Centrex
21461	202	Service de ligne individuelle
21461	209	Élargissement de la zone d'appel local
21461	210	Service IP-Évolution
21461	300	Services téléphoniques (auparavant l'article 235 du Tarif 18001 et l'article 405 du Tarif 1005)
21461	301	Service de messagerie vocale
21461	307	Recherche de numéro spécial
21461	311	Gestionnaire d'appels sur ligne double (Résidence et affaires)
21461	314	Renvoi automatique d'appels interurbains

TELUS Communications Inc. (Services disponibles au Québec)

Tarif	Article	Description
25080	2.01.06	Service Centrex Affaires
25080	2.01.06	Service Centrex - GE
25080	2.02	Service d'affaires et de résidence
25080	2.04	Usage conjoint
25080	2.05.06	Inscriptions supplémentaires
25080	2.05.07	Omission d'une inscription à l'annuaire - service non inscrit
25080	2.05.07	Omission d'une inscription à l'annuaire - service non publié
25080	2.11	Service aux bateaux, remorques et trains immobilisés
25080	2.12.02	Réservation de numéro de téléphone
25080	2.13	Service Centrex Affaires
25080	2.16.03	Restriction à l'interurbain
25080	2.17.01	Service d'accès direct d'entrée
25080	2.18	Service Centrex Plus
25080	2.19.04	Service de messagerie vocale
25080	2.20.02	Les outils téléphoniques de TELUS Québec
25080	2.22.01	Confidentialité - établissement des appels par le téléphoniste
25080	2.22.01	Confidentialité - blocage sélectif par appel
25080	2.22.01	Confidentialité - blocage systématique
25080	2.22.02	Confidentialité - substitution de numéro
25080	3.02.07	Service de blocage des appels au service Avantage 900
25080	4.08.03	Raccordement de dispositifs de composition automatique fournis par l'abonné pour système d'alerte
25080	5.03.02	Service Multiflex
25080	5.05.03	Service réseau numérique à intégration de services - Interface à débit primaire (RNIS-IDP)